

Donner une chance aux énergies renouvelables et en particulier au développement éolien en milieu rural

Vous recevez ce courrier ou ce mail en tant qu' élu. Lors de la dernière lecture sur la loi d'orientation à l'Assemblée Nationale, un amendement sur la législation concernant les éoliennes a été déposé par 3 députés. Cet amendement, s'il est voté conforme au Sénat lors de la seconde lecture risque de tuer la filière éolienne et la capacité de développement local qu'elle peut initier dans le monde rural.

En effet, alors que la situation actuelle prévoit le rachat de l'électricité pour les champs de puissance MAXIMUM 12 MW, l'amendement prévoit, au contraire, que c'est une puissance MINIMUM de 20 MW qui pourrait bénéficier de ce rachat, et seulement dans des zones initialement délimitées par les préfets.

Tous les projets existants vont disparaître. L'augmentation de la taille des champs a un effet pervers très précis. Dans les zones où il existe des espaces suffisants pour installer des champs importants, il n'y a pas la capacité de raccordement au réseau. Inversement, cette capacité de raccordement existe dans des zones trop peuplées où il n'existe pas d'espaces pour installer des champs importants.

C'est en tout cas la situation de l'Aude où l'étude a été faite avec l'ADEME et RTE.

C'est pourquoi des élus audois ont pris l'initiative de lancer cette Adresse au Président de la République et au gouvernement pour qu'ils s'opposent à cet amendement lors de la seconde lecture au Sénat.

Nous vous proposons de vous associer à cette Adresse en la signant et en l'envoyant à votre sénateur avec une copie à l'association Planète éolienne qui fédère toutes les associations locales qui se créent pour soutenir les projets d'éoliennes afin que nous puissions connaître le nombre d'élus qui souhaitent agir pour préserver cette filière.